

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/W/18  
17 septembre 2002

(02-4941)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### Communication de la Chine

La Mission permanente de la République populaire de Chine a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 12 septembre 2002.

Me référant aux articles 1:4 a) et 8:2 b) de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, j'informe les Membres que la publication dans laquelle les règles et renseignements concernant l'Accord sont publiés est le Journal officiel du Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique de la République populaire de Chine.

Des exemplaires de la publication susmentionnée dans laquelle figurent les règles et renseignements concernant l'Accord ont été communiqués au Secrétariat.<sup>1</sup>

Le texte anglais de ces règles et renseignements concernant l'Accord sera communiqué au Comité des licences d'importation au plus tard à la réunion du Comité du 24 septembre 2002.

---

<sup>1</sup> Peuvent être consultés au Secrétariat (Division de l'accès au marchés) (en chinois seulement).